

Le Bilan de Compétences

Pour quoi, pour qui ?

Le bilan de compétences est une démarche d'introspection. Bien souvent, la personne vient en bilan lorsqu'elle se pose des questions sur son devenir professionnel et personnel, lorsqu'elle ne se sent plus bien à sa place au travail, quand son système de valeurs personnelles et professionnelles est ébranlé, quand son travail n'a plus de sens, quand elle ne se sent plus utile, quand son état de santé n'est plus compatible avec son poste, quand elle ne sait plus ce qu'elle vaut, quand elle se sent à l'étroit dans ses fonctions, ou dans ses relations, quand elle a besoin d'évoluer, de se développer, d'apprendre, de bouger...

Ainsi, tous les salariés du secteur privé, public ainsi que les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier du bilan de compétences. Il n'y a pas de prérequis pour bénéficier de la formation. Des entrées et sorties permanentes ont lieu tout au long de l'année.

Un Entretien de Premier Contact Gratuit

Un entretien de premier contact gratuit, d'une durée de 1h30 à 2h, vous permet de rencontrer la Psychologue – Consultante Valérie HEITZ, de vous faire expliquer la démarche de Bilan de Compétences pratiquée au sein du Cabinet VH CONSEIL, le parcours de la consultante et surtout aussi de parler de Vous, de vos attentes, vos besoins, vos questionnements concernant le Bilan, dans une écoute active, bienveillante et un cadre de confidentialité et de respect de ce que vous souhaitez dire de vous à ce moment - là, à votre convenance. Cet entretien vous permet d'entrer déjà dans l'ambiance « Bilan de Compétences » et de vérifier avec la consultante que la réponse à vos besoins correspond bien au Bilan et d'entrevoir déjà ce que pourra vous apporter la méthode dans le cadre de la spécificité de votre démarche.

Les OBJECTIFS du Bilan de Compétences

Le Bilan de Compétences est une démarche complète qui va vous permettre de :

- ✚ Retrouver du sens à votre vie professionnelle et personnelle
- ✚ Valoriser vos ressources et expériences
- ✚ Gagner en mieux être au travail
- ✚ Regagner en confiance en soi surtout après un burnout professionnel
- ✚ Ouvrir d'autres champs des possibles
- ✚ Faire le point pour réajuster ou faire évoluer votre trajectoire professionnelle
- ✚ Anticiper des changements professionnels et élaborer des stratégies d'action
- ✚ Trouver votre voie professionnelle
- ✚ Valider un projet professionnel ou de formation

Le BILAN de COMPETENCES – Cadre de Loi.

Selon l'article L6313-1 à L6313-8 et modifiés par la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018- **le Bilan de Compétences** entre dans le champ de la formation professionnelle continue tout au long de la vie et a pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Le bilan de compétences mentionné au 2° de l'article [L. 6313-1](#) comprend, sous la conduite du prestataire effectuant ce bilan, les trois phases suivantes :

1° Une phase préliminaire qui a pour objet :

- a) D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire ;
- b) De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin ;
- c) De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan ;

2° Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives ;

3° Une phase de conclusions qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :

- a) De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- b) De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
- c) De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

Les Prérequis : Il n'y a pas de prérequis

La METHODE

- ✚ Le **bilan** de compétences d'une durée de 24 heures **s'organise** sous la forme d'entretiens individuels en général de **2h par semaine sur 12 séances**, comprenant les 3 phases du bilan (préliminaire, investigation conclusion). –
- ✚ La durée du bilan peut aller de 16h à 24h selon vos besoins sur 8 à 12 séances- Un bilan complet dure généralement 24h.
- ✚ Les entretiens sont répartis sur plusieurs semaines en fonction de nos disponibilités respectives. Ils peuvent avoir lieu dans la journée ou en fin d'après-midi.
- ✚ La Psychologue Consultante Valérie HEITZ dotée d'une expérience de 23 années d'expérience en Bilan de Compétences, vous accompagne du début à la fin de votre bilan. Elle vous propose une méthode claire, structurée, dynamique qui permet l'alternance des supports tels que échanges, questionnaires, mises en situation, tests, recherches, outils d'évaluation, mettant l'accent sur l'expérientiel, une approche à la fois bienveillante, active, positive, dynamique et sans jugement.
- ✚ L'alternance entre échanges, briefing, analyse, transmission d'informations, réflexions et exercices en situation crée le dynamisme de l'interaction dans les entretiens. Un travail de réflexion et /ou de préparation vous est demandé entre les séances (ces modalités sont adaptées à votre disponibilité, votre goût pour le travail « individuel », votre personnalité).

- ✚ Les entretiens sont individuels et confidentiels. Différentes modalités sont utilisées (entretien d'explicitation du vécu, aidant à la prise de recul, d'investigation, de restitution de résultats, d'élaboration d'hypothèses et de pistes projets...).

Des outils spécifiques au bilan de compétences seront exploités :

- ✚ Dossier d'investigation du vécu professionnel permettant de mettre en évidence, ses compétences, ses connaissances et ses atouts, supports d'auto-évaluation. Grille d'analyse et de formalisation des compétences.
- ✚ Exploration de ses aspirations, métier idéal, shopping dans les offres d'emploi et secteurs professionnels préférés., verbes d'actions et actions souhaitées, grille de valeurs professionnelles
- ✚ Différents Tests d'intérêts professionnels peuvent être proposés en fonction des besoins :
- ✚ IRMR, EXPLORAMA, VOCATION, HORIZON de CARRIERE, questionnaire de motivations et des valeurs professionnelles, questionnaire de personnalité (EAE), auto-évaluation, AVATAR, différents exercices issus de la méthode ADVP (si besoin) questionnaire relation au travail et profil professionnel ...
- ✚ Recherche documentaire d'informations sur les métiers et les formations attendues
- ✚ Démarches d'enquête auprès de professionnels et d'organismes de formation ainsi que recherche de lieux de stage (si besoin).
- ✚ A la fin du Bilan de compétences un dossier de synthèse co-écrit vous est remis

Les outils qui vous seront remis se présentent sous forme de supports papier ou bien informatiques. Si besoin, des liens vous seront transférés afin d'effectuer les passations de certains tests d'intérêts professionnels.

Un ordinateur et une imprimante – scanner- photocopieur permettent d'accéder aux tests, aux recherches, à la documentation et dans imprimer, photocopier ou envoyer les résultats

Les ETAPES

Conformément au Code du travail, le bilan de compétences comprend 3 phases.

1) Phase préliminaire (2h) – 1 séance

- ✚ Elle permet d'analyser votre demande, vos attentes et vos besoins.
- ✚ De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin.
- ✚ De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.
- ✚ Elle permet de prendre du recul par rapport à votre situation actuelle et de construire un itinéraire de bilan personnalisé.

2) Phase d'investigation (16h) -8 séances

- ✚ Mettre en mots et prendre conscience de ses forces, ses ressources, valoriser ses atouts, ses acquis, définir ses motivations et gagner ainsi en confiance soi-même, en analysant son vécu professionnel à l'aide du dossier d'investigation.
- ✚ Analyser son expérience professionnelle et personnelle.
- ✚ Recenser ses compétences, connaissances, qualités et motivations.
- ✚ Déterminer ses compétences transférables.
- ✚ Définir ses valeurs, ses aspirations professionnelles, ses secteurs d'activités préférés, ses activités préférées, les environnements, les conditions de travail, les plus propice à son épanouissement, les aspects de sa personnalité.
- ✚ Clarifier ses priorités, ou ses contraintes.
- ✚ Identifier les métiers, les secteurs professionnels qui correspondent le mieux à ses aspirations et priorités.
- ✚ Effectuer des recherches guidées sur les métiers, le marché de l'emploi, les formations afin de valider les pistes projets, enquêter ;
- ✚ Effectuer un diagnostic d'écart entre le niveau de compétences existant et les prérequis nécessaires pour accéder aux postes envisagés.
- ✚ Déterminer son ou ses projet(s) professionnel(s) à la fois réaliste (s) et correspondant (s) à ses aspirations professionnelles.

3) Phase de Conclusion (6h) – 3 séances

- ✚ Élaborer le plan d'action de mise en œuvre du (des) projet (s)
- ✚ Présenter, argumenter et valoriser ses atouts et son (ses) projet (s)
- ✚ Effectuer les premières démarches de mise en œuvre du projet
- ✚ Au fur et à mesure du bilan, s'est construite votre synthèse personnelle reprenant de façon détaillée vos objectifs, les résultats de vos investigations, vos projets et votre plan d'action. Elle constitue une base solide sur laquelle vous appuyer pour mettre en œuvre la suite de votre parcours. La synthèse est personnelle et confidentielle.
- ✚ A la fin de votre Bilan de Compétences la Cabinet VH CONSEIL vous remettra un certificat de Réalisation et un Questionnaire de Satisfaction.

4) Entretien de Suivi Post-Bilan

- ✚ Conformément au code du travail (article R6313-4), la Psychologue-Consultante Valérie HEITZ vous propose la possibilité d'un entretien post-bilan, à 6 mois, permettant de faire le point sur les actions menées, les éventuelles difficultés rencontrées, d'apporter un soutien dans la mise en œuvre des projets (demande de formation CPF Transition Pro, positionnement sur des offres d'emploi après formation, par exemple). Il vous sera remis un questionnaire de satisfaction post- bilan.

5) Modalités d'évaluation et appréciations des résultats

- ✚ Identification d'un ou plusieurs projets professionnels réalistes et de leur plan d'action. Remise d'un document de synthèse (Seul le bénéficiaire est destinataire de la synthèse et de tous les documents afférents au bilan de compétences, mis à part la feuille de présence).
- ✚ Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid (à 6 mois).

Les Effets Possibles du Bilan de Compétences

Les effets dont vous pouvez bénéficier après un accompagnement professionnel :

- ✚ Vous savez mieux mettre des mots sur ce que vous êtes en termes de personnalité, de valeurs, d'intérêts personnels et professionnels, de compétences.
- ✚ Vous savez mieux d'où vous venez, le travail d'ancrage est incontournable.
- ✚ Vous avez acquis une connaissance accrue de vous – même, de vos besoins, de vos fonctionnements.
- ✚ Vous savez d'où vient votre projet, les points forts sur lesquels vous appuyer.
- ✚ Vous êtes, par la force des choses, préparé pour tout entretien avec un employeur/recruteur/ organisme de formation.
- ✚ Vous gagnez en confiance en vous.

Résultat de performance et d'accomplissement :

Quelques statistiques basées sur les chiffres du Centre de Bilan VH CONSEIL pour l'année 2021

- 39% des personnes à l'issue du bilan décident de se reconverter sans formation et postulent directement en emploi avec leurs compétences reconnues par elles-mêmes comme légitimes et transférables.
- 26 % sont embauchées rapidement, voire durant le bilan. 12 % ont revus leurs CV et lettres et restent à l'affût des opportunités.
- 31% des personnes à l'issue du bilan décident de se reconverter en mettant en œuvre la formation. 13% peuvent entrer en formation en cours ou en fin de bilan, 18% souhaitent suivre une formation en 2022 ou 2023.
- 18% des personnes à l'issue du bilan décident de garder leur poste, ont gagné en confiance en elles, la perception des relations a changé, le regard sur elles-mêmes (compétences et estime) et sur leur travail s'est modifié, et en mieux !
- 9% ont créé leur entreprise.
- 4% ont décidé de mettre en place un projet maternité et de continuer à réfléchir à leurs projets.
- Pour toutes les personnes en attente d'emploi ou de formation, la perception de leur travail a changé, elles ont pu mettre en place des aménagements pour un mieux-être.
- 86% d'entretiens post bilan sont réalisés pour faire le point de votre situation professionnelle.
- 19 Enquêtes Métiers ont été réalisées dans les domaines suivants : (Commerce – Ambulance – Petite Enfance – Pompes funèbres – Logistique – Laboratoire d'Analyses – Naturopathie – Immobilier – Enseignement – Médical – Paramédical – Social -Coaching – Secrétariat – Fromagerie – Gérance de Magasin).
- 100% des personnes vont jusqu'au bout du Bilan de Compétences et 100% sont satisfaites de leur démarche bilan !**

MODALITES PRATIQUES – Durée d’Accès, Coût / Tarif, Financement, Accessibilité

1) Délais d’accès au bilan

Le bilan de compétence peut démarrer sous 15 jours selon nos agendas respectifs, dès lors que vous décidez de travailler avec le Cabinet VH CONSEIL.

2) Coût / Tarif

Le tarif du bilan de compétences du Cabinet VH CONSEIL est de 1680 euros pour 24h soit 70 euros de l’heure.

3) Financement

Les bilans de compétences sont éligibles au **Compte Personnel de Formation (CPF)** pour tout public (salarié et demandeur d’emploi) et dans le cadre du **plan de développement des compétences** de l’entreprise et le financement par l’OPCO dont dépend votre entreprise. En tant que demandeur d’emploi, vous pouvez aussi vous faire financer le Bilan par l’AIF (voir avec votre conseiller, conseillère pôle emploi). Si vous souhaitez financer personnellement votre Bilan de Compétences, nous contacter.

L’organisme de formation Cabinet VH CONSEIL est certifié **Datadock**. Le bilan de compétences est ainsi éligible au financement CPF.



4) Accessibilité

Le Bilan de compétences est accessible aux personnes en situation de handicap. Consulter le Cabinet VH CONSEIL pour étudier ensemble les adaptations en lien avec la démarche ou l’orientation si besoin vers un prestataire plus adapté.